

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 juin 1976.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la liquidation de l'industrie informatique française, ses conséquences pour l'emploi et l'indépendance nationale.

PRÉSENTÉE

Par MM. Guy SCHMAUS, Fernand CHATELAIN, Léon DAVID,
Gérard EHLERS, Léandre LÉTOQUART,

et les membres du groupe communiste (1) et apparenté (2),

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Affaires économiques et du Plan, au fond, et, pour avis, en application de l'article 11, alinéa 1, du Règlement, à la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et de l'Administration générale.)

(1) *Ce groupe est composé de :* MM. André Aubry, Serge Boucheny, Raymond Brosseau, Fernand Chatelain, Georges Cogniot, Léon David, Jacques Eberhard, Mme Hélène Edeline, MM. Gérard Ehlers, Roger Gaudon, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Raymond Guyot, Paul Jargot, Mme Catherine Lagatu, MM. Fernand Lefort, Léandre Létouart, James Marson, Guy Schmaus, Hector Viron.

(2) *Apparenté :* M. Marcel Gargar.

Informatique. — *Compagnie internationale de l'informatique (C.I.I.) - Société Honeywell-Bull - Commission d'enquête et de contrôle.*

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

M. d'Ornano, au cours d'une conférence de presse le 6 avril, a présenté son plan sur l'informatique française, en particulier :

- structuration de la Société compagnie internationale pour l'informatique (CII) - HB avec apport partiel de CII à Honeywell Bull.
- structuration de la CII après apport en deux filiales SEMS et SEI.

Les seules garanties qu'on y trouve ont trait aux intérêts des sociétés concernées ; par contre les garanties sur l'emploi et la fabrication des matériels CII sont totalement absentes.

Ces matériels ont été réalisés depuis 1966 c'est-à-dire depuis la création de la CII grâce à de nombreuses subventions de l'Etat.

Les nouvelles sociétés issues du traité des apports recevront elles-mêmes des subventions de l'Etat.

La restructuration de l'industrie informatique française, outre qu'elle tire un trait sur la CII, ses réalisations et ce qu'elle a coûté aux contribuables, se traduit par la braderie d'un potentiel industriel et humain important. Ceci se traduit dans l'immédiat par la perte pour la France de son indépendance informatique et pour les personnels de la CII, de CHB et de Télémécanique par une menace très lourde sur leur emploi : dans le meilleur des cas, les personnels seront amenés à une grande « mobilité » pour ceux qui conservent une place dans les nouvelles sociétés et une « reconversion facilitée » pour les autres, c'est-à-dire des mutations aux quatre coins de la France.

Le personnel de la CII et le Comité central d'entreprise ont montré que la solution retenue par le Gouvernement et les Sociétés Thomson et CGE n'est pas celle qui correspond le mieux aux intérêts de la France et des Français et particulièrement à ceux des travailleurs des compagnies intéressées.

L'éclatement de la CII est imminent.

La solution proposée conduit à une véritable liquidation des potentiels informatiques français au profit des grands trusts multinationaux.

Devant la gravité de la situation ainsi créée, le groupe communiste demande la constitution d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'étudier :

- le coût réel de l'opération cautionnée par le Gouvernement ;
- toutes les autres solutions proposées pour maintenir le potentiel informatique français.

Dans tous les cas, l'enquête devrait permettre d'établir :

- les incidences et conséquences sur le plan social ;
- les incidences et conséquences par rapport à l'intérêt national ;
- les coûts et incidences pour le budget de l'Etat et, en conclusion, de définir et de présenter les solutions les plus satisfaisantes pour le pays.

Sous le bénéfice de ces observations, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la proposition de résolution suivante.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique.

Conformément à l'article 11 du Règlement, il est créé une commission d'enquête parlementaire de vingt et un membres sur la liquidation de l'industrie informatique française, ses conséquences pour l'emploi et l'indépendance nationale.